

Commentaire présenté à l'Office des Transports du Canada (Commentaire présenté avec le formulaire)

Sujet: Consultation sur le rapport du Groupe Conseil UDA et la réponse de CMQR relativement à la voie de contournement ferroviaire de Lac-Mégantic

Nom: Isabelle Boulanger

Date: 2026-06-28

Opposition au projet de voie de contournement ferroviaire de Lac Mégantic

Introduction

Près de 13 ans après la tragédie ferroviaire qui a marqué à jamais notre famille et notre communauté, le projet de voie de contournement est présenté comme une solution de sécurité. Pour nous, il ne représente pas une réparation, mais une nouvelle source de risques graves, notamment pour nos eaux souterraines et nos puits.

Nous nous opposons au projet de voie de contournement lui même, car il menace directement notre eau potable, notre santé, notre sécurité et notre milieu de vie.

1. Un projet incompatible avec les réalités hydrogéologiques

Le projet traverse une zone où les nappes phréatiques sont particulièrement vulnérables. Selon le rapport de l'UDA, il entraînera :

- un abaissement temporaire ou permanent de la nappe d'eau souterraine ;
- une modification du régime d'écoulement des eaux ;
- une dégradation de la qualité de l'eau potable.

Ces impacts sont sérieux et potentiellement irréversibles. Le projet met en péril l'accès à une eau potable de qualité pour nous et pour les résidents de Frontenac, Lac-Mégantic et Nantes.

2. Les risques ferroviaires demeurent, même avec une nouvelle voie

La tragédie de 2013 n'a pas été causée par l'emplacement de la voie, mais par un train laissé sans surveillance. Si un train est encore laissé sans surveillance — peu importe l'emplacement de la voie — le risque d'un incident majeur demeure.

La véritable solution n'est pas de construire une nouvelle voie, mais de sécuriser la voie actuelle.

3. Des mesures d'atténuation insuffisantes

Les mesures proposées ne protègent pas adéquatement les puits. Notre expérience le démontre :

- depuis les forages exploratoires, nous avons dû installer un système de filtration ;

- notre eau a été affectée par de simples forages.

Si des explorations préliminaires ont déjà altéré notre eau, les travaux lourds risquent de causer des dommages plus graves et irréversibles.

4. Une opposition municipale et citoyenne claire

Une revue indépendante confirme les nombreux risques et incertitudes du projet. Nous n'acceptons pas ces risques à notre santé, notre sécurité et notre territoire.

Nous demandons à l'OTC :

- d'écouter la municipalité de Frontenac, qui s'oppose au projet ;
- d'écouter les citoyens de Frontenac, qui à 92,5 %, lors d'un référendum démocratique, ont rejeté le projet en raison des risques pour l'eau potable et de la destruction environnementale démesurée.

Le projet n'est pas dans l'intérêt de notre communauté.

Conclusion

Ce n'est pas parce qu'un projet est "réalisable" qu'il est "raisonnable".

Le projet de voie de contournement ferroviaire est déraisonnable, dangereux et incompatible avec la protection de l'eau potable, de la santé publique et du territoire de Frontenac.

Nous demandons à l'OTC de rejeter le projet de voie de contournement.